



TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 FÉVRIER 2022 À 19 H 30

AVIS est donné par la soussignée que la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 14 février 2022 à 19 h 30 sera tenue, exceptionnellement, sans la présence du public, conformément aux mesures sanitaires prévues par le gouvernement du Québec.

La séance sera diffusée par l'entremise de la page Facebook de la Ville et le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>. Vous n'avez pas besoin d'être membre de Facebook pour visionner les « Facebook Live ».

Périodes de questions

Pour la période de questions tenue en début de la séance, toute question peut être envoyée par courriel au Service des affaires juridiques, à l'adresse greffe@ville.prevost.qc.ca. Afin de faciliter le repérage de votre courriel, veuillez l'intituler « Période de questions – Séance du 14 février 2022 ». Veuillez inclure vos coordonnées complètes afin de pouvoir vous contacter, le cas échéant.

La date et heure limite pour nous transmettre les questions est le **lundi 14 février 2022 à 16 h** afin de nous permettre de récolter toutes les questions et de les transmettre au maire et aux conseillers.

Une question pourra également être envoyée, lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour envoyer une question par cet outil.

Si vous ne pouvez envoyer une question pendant la séance, veuillez la faire parvenir par courriel au greffe@ville.prevost.qc.ca. Votre question sera transmise au maire et aux conseillers et fera l'objet d'un suivi lors de la séance ordinaire du lundi 14 mars 2022.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 10^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Caroline Dion, notaire
Greffière
450-224-8888, poste 6227
greffe@ville.prevost.qc.ca